



Mairie de SAGY

Val-d'Oise

Arrondissement de
Pontoise

Canton de
Vauréal

Commune du
Parc naturel régional
du Vexin français

Compte-rendu du Conseil municipal du jeudi 30 juin 2016 à 20h30

Présents : Guy PARIS, Dominique PAPILLON, Aline BOUDIN, Sandrine BILLARD, Alain BEZARD, Isabelle CRUBLE, Daniel DEVAUCHELLE, Odile SELLA-AGNESE, Régis RICORDEAU, Aurélie DEREMETZ, Paul LINZA, Virginie PILARDEAU, Eric MOTTIER, Annick CRECY, Franck OLIVIER.

Absents excusés :

Soit, sur quinze membres en exercice, quinze présents.

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à vingt heures trente.

Dominique PAPILLON est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du vendredi 17 juin 2016

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du vendredi 17 juin 2016 est approuvé à l'unanimité.

Acquisition d'une tondeuse autoportée

Dominique PAPILLON, Adjoint au maire, explique que la tondeuse de la commune étant hors d'usage, il est proposé de faire l'acquisition d'une nouvelle tondeuse autoportée. Trois devis ont été demandé et c'est la société DANTAN, la moins disante, qui a été retenue, pour un montant de 7 920 € TTC, tenant compte de la reprise de l'ancienne machine.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité l'acquisition d'une nouvelle tondeuse autoportée pour un montant total de 7 920 € TTC.

Décision modificative n°1

Guy PARIS, Maire, informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de modifier le budget pour réaliser l'acquisition de la tondeuse autoportée puisque cette dépense n'a pas été prévue au budget.

Au vu de cette nouvelle dépense d'investissement, il est proposé la décision modificative n°1 suivante :

Section d'investissement

Article 2158 – Autres matériels et outillage + 7 920 €

Article 021 – Virement de la section de fonctionnement + 7 920 €

Section de fonctionnement

Article 022 – Dépenses imprévues : - 7 920 €

Article 023 – Virement à la section d'investissement + 7 920 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à vote à l'unanimité la décision modificative n° 1.



Leg de M. René DUCROCQ

Aline BOUDIN, Adjointe au maire, informe le Conseil municipal que M. René DUCROCQ décédé le 2 mars 2016 a fait un legs à la caisse des écoles de la commune de Sagy d'un montant de 2 000 €.

La caisse des écoles se réunira prochainement pour décider de la façon dont sera utilisé ce legs. Une pensée respectueuse est adressée à René DUCROCQ pour cette dernière attention faite à la commune de Sagy. Guy PARIS Maire indique que le début de l'année 2016 a été bien triste avec le départ des deux doyens de Sagy, René DUCROCQ en mars 2016 âgé de 95 ans et Alice PAPILLON en juin 2016 âgée de 101 ans. Cette dernière a résidé dans sa maison rue de la Vierge pendant plus de 70 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, accepte à l'unanimité le legs de M. René DUCROCQ et donne tout pouvoir au maire pour signer l'acte de délivrance avec Maître GIROT de LANGLADE, notaire à Meulan-en-Yvelines.

Commande de tickets pour la fête foraine offerts aux enfants de la commune

Sandrine BILLARD, Adjointe au maire, propose au Conseil municipal de reconduire la commande de tickets pour la fête foraine comme en 2015 à savoir :

- 30 tickets à 3 € pour le tir au ballon soit un montant de 90 €
- 600 tickets à 1 € pour les auto-scooters soit un montant 600 €
- 250 tickets à 1 € pour le manège enfantin soit un montant 250 €
- 58 tickets à 3 € pour la chasse enfantine soit un montant 174 €
- 58 tickets à 3 € pour la pêche aux canards soit un montant 174 €

Soit un montant total de 1 288 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité autorise le Maire à faire une commande de 1 288 € pour l'achat de tickets de fête foraine.

Subvention du PNR : inventaire du patrimoine dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Guy PARIS, Maire, annonce au Conseil municipal qu'il a reçu une information du Parc Naturel Régional du Vexin français proposant une subvention aux communes dans le cadre de la réalisation de leur Plan Local d'Urbanisme.

En effet, les communes ayant décidé de réaliser un inventaire de leur patrimoine à l'occasion des travaux de réalisation du PLU peuvent obtenir une subvention de PNR. Le montant forfaitaire alloué pour la commune de Sagy est de 2 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité autorise le maire à demander une subvention au Parc Naturel Régional du Vexin français pour la réalisation du Plan Local d'Urbanisme.

Voyage en Normandie de la classe de CM1/CM2 d'Hélène LETURCQ

Guy PARIS, Maire, informe le Conseil municipal qu'Hélène LETURCQ, Directrice de l'école de Sagy, est venue en mairie avec une délégation d'élèves afin de remercier la Municipalité pour avoir participé au financement de leur voyage de deux jours en Normandie. Chaque élève a signé un petit mot de remerciement et ont offert des caramels au beurre salé d'Isigny que les élus et le public ont pu déguster au cours du conseil municipal.

Déplacement de Sagy en Saône et Loire

Guy PARIS, Maire, informe les élus que le déplacement à Sagy en Saône et Loire du vendredi 24 au dimanche 26 juin 2016 s'est déroulé dans une ambiance amicale et fraternelle. Les Bressans ont offert la reproduction d'un veau de race Montbéliarde qui trouvera naturellement une place au musée de la Moisson. De son côté Sagy 95 a offert une reproduction en pierre de la croix pattée de Guiry en Vexin avec une gravure : 95 SAGY 71 2016 ainsi que les deux tableaux réalisés et offerts par Pauline GUERRERO, que la Municipalité remercie chaleureusement.

Débat sur le Projet d'Aménagement de Développement Durable dans le cadre du PLU

Guy PARIS, Maire, avec l'appui technique du cabinet LDL représenté par Pascale D'AMFRAY LEGENDRE et Miléna GROSS a ouvert le débat sur le Projet d'Aménagement de Développement Durable dans le cadre du PLU de Sagy. En introduction, un rétroplanning des phases de réalisation du PLU a été présenté. Il a été rappelé que le PLU était orienté par différentes chartes et schéma directeurs (Chartes du PNR, SDRIF, etc.). Des personnes publiques associées donneront leurs avis sur le projet de PLU, puis une enquête publique sera menée par un enquêteur désigné par le Préfet. Ce n'est qu'après modification du projet de PLU au vu du rapport de l'Enquêteur que le document définitif sera soumis au vote du Conseil municipal. Tout au long de ces phases, des réunions publiques seront organisées par le Conseil municipal avec le Cabinet LDL.

Au sommaire de la présentation du PADD :

- 1- Renforcer la protection des milieux, de la biodiversité et des paysages
- 2- Conforter l'identité rurale du village et des hameaux
- 3- Améliorer et renforcer le fonctionnement et l'attractivité de la commune
- 4- Permettre le desserrement des ménages et l'accueil d'une nouvelle population

Les élus sont invités à débattre autour de ces thématiques et au vu de trois cartes du territoire en priorisant l'intérêt général des propos. Ces cartes sont le fruit du travail réalisé avec un groupe d'élus et le cabinet LDL (Pascale D'AMFRAY LEGENDRE Architecte-urbaniste, Charlotte DESTOMBES Géographe-urbaniste, et Miléna GROSS paysagiste).

Un compte rendu détaillé, retraçant le déroulement du débat est en cours de rédaction et sera prochainement rendu public.

L'ordre du jour étant épuisé, Guy PARIS clôt la séance à 23h30.

Fait à Sagy, le 01.07.2016

Le Maire,

Guy PARIS

